

LPP (prévoyance professionnelle)

- **Retenues LPP : selon directives de votre assureur**

Les salariés :

- *qui ont un salaire annuel supérieur à Fr 22'680.- (Fr 1'890,- par mois)*
- *qui sont à votre service pendant plus de 3 mois*
- *qui sont âgés de plus de 17 ans et moins de 65 ans pour les hommes et 64 pour les femmes*

doivent être affiliés auprès d'une caisse LPP.